

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	224 205,53	134 215,83
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 89 989,70
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		224 205,53	224 205,53

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	357 889,52	259 999,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	64 351,51	57 593,11
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 104 648,92
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		422 241,03	422 241,03
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		646 446,56	646 446,56

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	26 000,00	39 971,06	39 971,06
617	Etudes et recherches	6 000,00	19 971,06	19 971,06
627	Services bancaires et assimilés		1 000,00	1 000,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements	20 000,00	19 000,00	19 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		26 000,00	39 971,06	39 971,06
66	Charges financières (b)(8)	11 101,90	11 336,58	11 336,58
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 601,90	10 308,47	10 308,47
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)		28,11	28,11
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	500,00	0,00	0,00
6688	Autres		1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		37 101,90	51 307,64	51 307,64
023	Virement à la section d'investissement	70 315,57	115 727,16	115 727,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	57 170,73	57 170,73	57 170,73
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	57 170,73	57 170,73	57 170,73
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		127 486,30	172 897,89	172 897,89
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		127 486,30	172 897,89	172 897,89
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		164 588,20	224 205,53	224 205,53

+

RESTES A REALISER 2015 (13)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	224 205,53
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	28,11
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	28,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar.	119 000,00	131 100,00	
70128	Autres taxes et redevances	112 000,00	125 000,00	
7068	Autres prestations de services	7 000,00	6 100,00	
74	Subventions d'exploitation	11 000,00	0,00	
748	Autres subventions d'exploitation	11 000,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		130 000,00	131 100,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		130 000,00	131 100,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	3 115,83	3 115,83	
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	3 115,83	3 115,83	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat.		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 115,83	3 115,83	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		133 115,83	134 215,83	

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	89 989,70
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	224 205,53
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
	Opération d'équipement n° 11 (5)	142 425,50	100 000,00	
	Opération d'équipement n° 16 (5)	355 389,28	0,00	
	Opération d'équipement n° 17 (5)	87 012,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 18 (5)	200 000,00	245 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	784 826,78	345 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	9 480,26	9 773,69	
1641	Emprunts en euros	9 480,26	9 773,69	
	Total des dépenses financières	9 480,26	9 773,69	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	794 307,04	354 773,69	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	3 115,83	3 115,83	
	Reprises sur autofinancement antérieur	3 115,83	3 115,83	
13913	Départements	262,67	262,67	
13918	Autres	2 853,16	2 853,16	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	3 115,83	3 115,83	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	797 422,87	357 889,52	

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	64 351,51
-----------------------------	-----------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	422 241,03
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	36 000,00	0,00	
1313	Départements	6 000,00	0,00	
1318	Autres	30 000,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	140 109,79	29 601,11	
1641	Emprunts en euros	140 109,79	29 601,11	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
Total des recettes d'équipement		176 109,79	29 601,11	
10	Dotations, fonds divers et réserves	190 332,46	0,00	
1068	Autres réserves	190 332,46	0,00	
23	Immobilisations en cours	70 897,51	57 500,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	70 897,51	57 500,00	
Total des recettes financières		261 229,97	57 500,00	
TOTAL RECETTES REELLES		437 339,76	87 101,11	
021	Virement de la section d'exploitation	70 315,57	115 727,16	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	57 170,73	57 170,73	
28138	Autres constructions	96,71	96,71	
281531	Réseaux d'adduction d'eau	11 104,94	11 104,94	
281561	Service de distribution d'eau	15 349,59	15 349,59	
28188	Autres	30 619,49	30 619,49	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		127 486,30	172 897,89	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		127 486,30	172 897,89	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		564 826,06	259 999,00	

+

RESTES A REALISER 2015 (9)	57 593,11
----------------------------	-----------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	104 648,92
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	422 241,03
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 11

LIBELLE : RESEAU EAU POTABLE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		235 882,79	^a 0,00	100 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	235 882,79	0,00	100 000,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	235 882,79	0,00	100 000,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-100 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 16
LIBELLE : CHEMIN DU PLAN + RUE G. PHILIPPE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		511 234,77	^a 50 799,91	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	511 234,77	50 799,91	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	511 234,77	50 799,91	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-50 799,91

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		12 889,52	12 889,52
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		9 773,69	9 773,69
1641	Emprunts en euros	9 773,69	9 773,69
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 115,83	3 115,83
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 115,83	3 115,83
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	12 889,52	64 351,51	D001 0,00	77 241,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		172 897,89	III 172 897,89
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		172 897,89	172 897,89
28138	Autres constructions	96,71	96,71
281531	Réseaux d'adduction d'eau	11 104,94	11 104,94
281561	Service de distribution d'eau	15 349,59	15 349,59
28188	Autres	30 619,49	30 619,49
021	Virement de la section d'exploitation	115 727,16	115 727,16

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	172 897,89	57 593,11	104 648,92	0,00	335 139,92

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 77 241,03
Ressources propres disponibles	IV 335 139,92
Solde	V = IV - II (6) + 257 898,89

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
						Emprunts et Dettes au 01/01/2016						
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		340 519,74					9 773,69	10 308,47	0,00	28,11
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		340 519,74					9 773,69	10 308,47	0,00	28,11
0033138F	N	0,00		340 519,74	23,92	F	3,06		9 773,69	10 308,47	0,00	28,11
Total général		0,00		340 519,74					9 773,69	10 308,47	0,00	28,11

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.